

## INFORMATION DU PUBLIC

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

#### Aménagement de la déviation de Saint-Christol-lez-Alès sur les communes d'Alès et de Saint-Christol-lez-Alès

##### ■ Description de l'opération soumise à enquête :

L'opération porte sur l'aménagement de la déviation de Saint-Christol-lez-Alès et vise à améliorer la situation existante en termes de fonctionnalité, fluidité et sécurité du trafic et des différents usagers.

L'enquête publique unique comprend :

- la déclaration d'utilité publique de l'opération,
- l'autorisation environnementale,
- le classement de voirie en route départementale à grande circulation.

##### ■ Autorités responsables du projet :

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Alès Agglomération (bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249, 30105 ALÈS cedex)

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Olivier BOFFY - *Communauté d'agglomération Alès Agglomération - bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249, 30105 ALÈS cedex*

Mail : [enquetepublique@alesagglo.fr](mailto:enquetepublique@alesagglo.fr) – Tél. : 04 66 78 89 00.

##### ■ Objet de l'enquête :

L'enquête publique unique comprend :

- la déclaration d'utilité publique de l'opération,
- l'autorisation environnementale,
- le classement de voirie

■ **Durée de l'enquête** : du lundi 8 novembre 2021 à 9h00 au mardi 14 décembre 2021 à 17h00, soit pendant 37 jours consécutifs.

##### ■ Lieux et siège de l'enquête :

L'enquête est ouverte dans les communes d'Alès et Saint-Christol-lez-Alès. **Le siège de l'enquête unique** est fixé à la communauté d'agglomération Alès Agglomération, bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249, 30105 ALÈS cedex.

##### ■ Désignation du commissaire-enquêteur :

**Monsieur Daniel DUJARDIN**, officier de la Marine Nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête unique par décision du tribunal administratif de Nîmes.

##### ■ Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et informatique, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies de :

- Saint-Christol-lez-Alès (service urbanisme, 41 rue des Marmousets – 30380 – St Christol-lez-Alès) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 00 et de 14h00 à 17h30.
- Alès (mairie Prim', RDC, service urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALÈS cedex) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h 00 et de 14h00 à 17h00.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur les sites :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/2731>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des collectivités et du développement local à la sous-préfecture d'Alès, dès la publication de cet avis.

■ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies d'Alès et de Saint-Christol-lez-Alès,
- adresser ses observations par courrier à l'adresse suivante : « *Monsieur le commissaire-enquêteur – enquête publique déviation de Saint-Christol-lez-Alès* » à l'adresse de la communauté d'agglomération Alès Agglomération : bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249, 30105 ALÈS cedex,
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-2731@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2731@registre-dematerialise.fr)

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

■ **Rencontrer le commissaire-enquêteur :**

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siègera en mairie de :

- Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme :
  - \* le lundi 8 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
  - \* le jeudi 25 novembre 2021, de 14h00 à 17h00,
- Prim'Alès, service urbanisme, rez-de-chaussée :
  - \* le mardi 14 décembre 2021, de 14h00 à 17h00 (jour de la clôture de l'enquête).

■ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur :**

Le rapport, les conclusions motivées du commissaire-enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la CA Alès Agglomération, à la sous-préfecture d'Alès (BCDL), sur le site internet des services de l'Etat ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)) et sur le site internet de la CA Alès Agglomération : <https://www.ales.fr/>

■ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, la préfète du Gard se prononcera, par arrêté de déclaration ou de refus, sur :

- l'utilité publique du projet,
- l'autorisation environnementale,
- le classement de voirie.

La préfète,

*signé*

Marie-Françoise LECAILLON